

## DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

---

### RAPPORT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

---

#### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U53-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AINSI QUE CERTAINES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

Compte rendu de la procédure d'enregistrement – réception des demandes écrites en remplacement d'un registre pour la tenue d'un scrutin référendaire, dont l'avis a été donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire.

1. Un avis public de la tenue de cette procédure d'enregistrement a été donné le 10 mars 2021, en conformité avec le décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en remplacement de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par affichage au bureau de la municipalité (dans le hall de l'hôtel de ville) et sur le site Internet de la Ville.
2. Cet avis public a mentionné l'objet du second projet de règlement, soit :
  - Modifier ou ajouter des articles au règlement numéro 2009-U53 afin d'assurer la conformité envers les dispositions relatives à la protection des cours d'eau du règlement numéro 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ;
  - Modifier ou ajouter des articles au règlement numéro 2009-U53 ;
  - Modifier le plan de zonage, afin de voir à la création des nouvelles zones résidentielles Hc 278 et Ha 279, de conservation Cons 433 ainsi qu'à l'agrandissement de la zone commerciale Cb 708 ;
  - Ajouter les grilles des usages et des normes pour les nouvelles zones résidentielles et de conservation créées Hc 278, Ha 279 et Cons 433 et normes correspondantes ;
  - Augmenter le nombre de logements maximum autorisé à la catégorie d'usage habitation de type « multifamiliale » et normes correspondantes, à la Grille des usages et des normes de la zone Hc 244 ;
  - Ajouter la catégorie d'usage commercial de type « commerce de récréation intensive (c10) » ainsi que certains usages spécifiquement autorisés pour cette catégorie ainsi que pour celle de production de type « élevage et vente d'animaux domestiques (a3) », et normes correspondantes, à la Grille des usages et des normes de la zone Ru 969 ;
  - Ajouter la catégorie d'usage habitation de type « unifamiliale (h1) », et normes correspondantes, à la Grille des usages et des normes de la zone Cm 233.

3. Ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
4. Aucune demande écrite n'a été reçue pendant la période de de réception des demandes écrites du 10 au 25 mars 2021.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mars 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière